

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21810 - 80ÈME ANNÉE

VIEN PASS IN ZOURNÉ SOUTIEN É SOLIDARITÉ EK ZENFAN ARTISTE CHAGOSSIEN É RÉNYONÉ.



Depuis mardi 8 avril, un groupe d'enfants d'origine chagossienne est présent à La Réunion. Ils sont hébergés au centre culturel Zélandor à Sainte-Suzanne et font la promotion de leur musique, inscrite sur la liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente par l'UNESCO.

Ils interviennent dans des écoles pour échanger avec des enfants de leur âge, et les rencontres se déroulent très bien.

Ce dimanche, ils vivront leur dernière journée sur l'île. À cette occasion, ils proposeront une restitution de leur séjour et une prestation musicale, accompagnés par de jeunes musiciens réunionnais.

Vous êtes toutes et tous cordialement invités à venir partager ce moment de solidarité et de culture.

📍 Lieu et horaire : Parc de la Trinité, de 10h à 11h30.

Après la prestation, nous resterons sur place pour un pique-nique convivial.

Si vous souhaitez que nous réservions le déjeuner pour vous, merci de nous prévenir avant samedi midi.

🍴 Prix : 10 € / repas (avec jus et dessert).

Le Comité Solidarité Chagos - La Réunion, et Le Mouvement Réunionnais Pour la Paix.



LES LYCÉENS LES PLUS DÉFAVORISÉS SOCIALEMENT ÉTUDIENT À LA RÉUNION, MAYOTTE ET EN GUYANE



Une note de l'agence statistique du ministère de l'Éducation atteste que Mayotte, la Guyane et La Réunion abritent les élèves faisant face au plus grand nombre de difficultés sociales.

L'indice de position sociale (IPS) est un outil construit pour savoir quel est le niveau social moyen d'un lycée et quel est le degré d'hétérogénéité sociale des élèves.

Ainsi, une valeur de référence est appliquée à chaque élève, résumant un certain nombre d'attributs socio-économiques et culturels favorables à la réussite scolaire. Ces valeurs sont différentes en fonction de la catégorie socioprofessionnelle des responsables de l'élève.

Plus l'IPS est élevé, plus les conditions familiales sont en moyenne favorables à l'apprentissage et à la réussite scolaire, a précisé la note de la Depp, l'agence statistique du ministère de l'Éducation, publiée le 8 avril.

Les départements dont les lycées sont les plus défavorisés socialement sont majoritairement situés en outre-mer. Ainsi, les lycées des départements de Mayotte, Guyane et de La Réunion ont un IPS moyen inférieur à 90.

Dans le détail, l'IPS des lycées, mesuré à la rentrée 2024, est de 71 à Mayotte, 83 en Guyane, et 90 à La Réunion.

505 MILLIONS D'EUROS POUR LA RÉUNION EN 2025



En 2025, pour la troisième année consécutive, le Gouvernement a décidé d'augmenter de 150 millions d'euros la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État, ce qui représente pour les collectivités réunionnaises une hausse de plus de 12 millions d'euros de cette dotation. L'État aura ainsi abondé, en trois années, la DGF de 790 millions d'euros, un niveau historique après 9 années de baisse ou de stabilité de cette dotation.

D'un montant de plus de 27 milliards d'euros à l'échelle nationale, la DGF constitue la principale dotation de l'État au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements. À La Réunion, la DGF s'élève en 2025 à 505 millions d'euros et représente en moyenne 12 % des recettes de fonctionnement des communes et des intercommunalités et 20 % pour le Département.

La DGF reflète les dynamiques démographiques des collectivités locales et permet de tenir compte de la diversité des territoires. Le montant perçu chaque année par les communes, les intercommunalités et le département est fondé sur des critères de population, de richesse, de ressources et de charges.

Grâce à la hausse de 150 millions d'euros prévue par la loi de finances, l'ensemble des communes, les 4 intercommunalités et le Conseil départemental de La Réunion connaissent cette année une augmentation de leur DGF par rapport à 2024 (+ 3 % en moyenne).

UN SOUTIEN RENFORCÉ AUX COMMUNES LES PLUS FRAGILES

Pour la DGF des communes, à l'échelle nationale, la loi de finances pour 2025 a augmenté de 300 millions d'euros l'effort de péréquation en faveur des communes rurales, urbaines et ultramarines les plus fragiles. Cette hausse de la péréquation est financée de moitié par des crédits nouveaux de l'État. L'autre moitié sera financée par « écrêtement », c'est-à-dire par redéploiement depuis la dotation forfaitaire des communes et la dotation de compensation des intercommunalités. Cet effort montre la volonté du Gouvernement d'apporter un soutien continu aux communes, et particulièrement à celles confrontées à des difficultés économiques et sociales.

D'AUTRES MESURES POUR SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS

Cette hausse de la DGF s'ajoute à l'ensemble des mesures décidées en loi de finances pour 2025 pour soutenir les finances des collectivités territoriales : maintien des dotations de l'État de soutien à l'investissement local à un niveau historiquement élevé (3 milliards d'euros, dont le Fonds vert), possibilité pour les départements d'augmenter le taux maximal des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et pour les régions d'adopter un versement mobilité de 0,15% des salaires au maximum.

30 JEUNES CONSTITUENT LE PREMIER PARLEMENT RÉGIONAL DES JEUNES

C'est une première ! L'Indianocéanie aura son parlement régional des jeunes. 30 jeunes de l'Union des Comores, de La Réunion, de Madagascar, de Maurice, des Seychelles ont été sélectionnés pour constituer la première cohorte.

184 jeunes ont répondu à l'appel à candidatures conjoint de la COI et de

l'Association des Parlements des États membres de la COI (AP-COI) pour constituer la première cohorte du Parlement régional des jeunes de l'Indianocéanie (PRJO). Les candidatures ont été évaluées au niveau national par L'Assemblée de l'Union des Comores, les Assemblées nationales de Madagascar, de Maurice et des Seychelles ainsi qu'un comité d'audition qualifiée de La Réunion. Dans chaque pays, 6 jeunes ont été retenus.

Les 30 membres sélectionnés deviennent ainsi les premiers membres du PRJO pour un mandat de 2 ans. Au sein du PRJOI, ces jeunes seront les porte-voix de la jeunesse de leur pays et de la région. Ils pourront se prononcer sur les décisions nationales, régionales et internationales impactant leur avenir, tout en promouvant la participation citoyenne dans le débat public et à l'enracinement de la culture démocratique.

La première session du PRJO se tiendra aux Seychelles du 15 au 18 avril 2025, en marge du 39ème Conseil des ministres de la COI.

Cette rencontre de lancement sera l'occasion de se familiariser sur les enjeux communs de l'Indianocéanie, de bénéficier de renforcement des capacités en leadership, plaidoyer, réseautage et art oratoire, et, enfin, de définir collectivement le fonctionnement et le plan d'action du PRJO.

La jeunesse est au cœur de la présidence seychelloise en exercice de la COI. La tenue de ce lancement aux Seychelles est ainsi une marque de la priorité accordée à la jeunesse en tant que levier pour la coopération et l'action solidaire. Le Parlement régional des jeunes de l'Indianocéanie (PRJO) est une initiative conjointe de l'Association des Parlements des États membres de la Commission de l'océan Indien (AP-COI) et de la COI à travers le projet Gouvernance, Paix et Stabilité (GPS) financé par l'Agence française de développement (AFD).



ZISTWAR TIKOK, PAR CHRISTIAN FONTAINE... ZISTWAR AN KRÉOL DANN TÉMOIGNAGES -47- TIKOK POTO-D-KAZ*

orstan koz « Tikok ek Zan-Lik » dann nout zistoir, astèr n'in-pé i kroi Tikok na zis in frèr minm, parèy désertin fami ris na riyink dé zanfan ! Aléoir, ou ! Tikok na in tralé frèr-sèr. Si-tèlman, na d'dégré li lé oblizé kont dési son doi-d'pié po donn aou la kantité.

Madanm Biganbé la gingn 12 zanfan 1 suit-an-suit* konmsa, lané po lané. Na dé la mor tanmti, i arèt 10. Lerk ou pran leskalié anlèr ou désann ou i trouv : Maryot, Arsinn, Odil, Férié, Zilyinn, Zan-Lik, Zanpir (ali minm Tikok), Mariz, Zandark ek Zoni. Promié débi – n'i romark – partaz té bien kalkilé : in fi, in garson. Apréla, èk Tikok dann milié, épi Zoni dann dernié bout, lo sirkui la mayé. Dé garson an-suivan sak kou, séfé banna i apèl Tikok èk Zoni dé « ti fi manké ».

In l'ot zafèr si bann Biganbé ; pokoué i apèl Férié èk Zandark konmsa-la ? E bin lèrk banna la éné, gromèr Tisia la gèt dann lalmanak. Férié la éné in lindi d'Pak. Li la vi té marké Férié, la kalkil sa in sin, la donn lo non son ti zanfan. Po Zandark, minm to. Li

la éné in 13 mé, dann lalmanak lé marké : Ste Jean. D'Arc. Li la bour Zandark po son ti garson.

Po arni* azot, si nou la koz arienk Tikok èk Zan-Lik ziskalèr, sé po la rézon, dann famila, tout i mars par pèr. Sak pèr na son moun po li frékanté osi. Maryot èk Odil lé toultan ansanm, épi zot i sa kas la blag sanm zot kamarad la Konsésion : Zosline, Marilis, Matid... Arsinn èk Férié zot, zot i inm la pès toultan, ou'a trouv azot bor-la-mèr èk Zanpol, Moris, Sizibèr, Roklor, tousa-la. Na d'lèr osi, i prétan dir, zot té i fé lo vèr* dann somin ek ti fi. Zilyinn li, lé sitelman koinisé rant dé garson, li artonm oblizé zoué èk son ti sèr Mariz, épi okip lo dé ti dernié : Zandark èk Zoni. Epi po fini, dann milié : Zan-Lik ek Tikok, parèy dé poto-d'kaz : « lo dé pli dané » konm di Madanm Biganbé. Zot kamarad : Tipol, Grozil, Tapioka, Vantkoupé, Mistigri ; in bonpé marmay té malizé* grandi. Po zot bonèr, épi po la danasion zot fami !

Christian Fontaine

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
74ème année
Directeur de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;
1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:
Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques
Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:
Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re
Site Web: www.temoignages.re
Tél : 02 62 55 21 21
Publicité: publicite@temoignages.re
CPPAP: 0916Y92433